

AVIS DE COURSE
Régates Les HARENGS
Régionales LASER - Championnat Manche Est - Finale
17-18 Novembre 2018

Club de Voile d'Anneville sur Seine

CVAS - 653 ROUTE DU MARAIS BRESIL - 76480 - ANNEVILLE AMBOURVILLE

1 REGLES

- 1.1 La régates sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2017-2020)*.
- 1.2 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile s'appliqueront.
- 1.3 L'Avis de Course, les Instructions de Course et leurs avenants éventuels s'appliqueront.
- 1.4 Les prescriptions de l'arrêté d'autorisation de navigation s'appliqueront.
- 1.5 Les règles de la classe LASER s'appliqueront.
La règle 7(a) de la classe Laser est restreinte comme suit : « Une seule personne doit être à bord pendant les courses, dont le nom doit être spécifié sur la fiche d'inscription ».
- 1.6 Le Règlement du Classement National des Coureurs AFL s'appliquera.

2. PUBLICITE

- 2.1 La régulation 20 « code de publicité World Sailing » s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régates est ouverte à tous les bateaux solitaires de la classe Laser (Standard, Radial, et 4.7), et les autres dériveurs solitaires grées avec une seule grand-voile.
Conditions d'inscriptions :
 - Licence FFV 2018 (compétition), (ou un titre d'appartenance à une autorité nationale membre WS)
 - Visa médical en cours de validité (ou CM de moins d'un an)
 - Autorisation parentale pour les mineurs
 - Carte de publicité éventuelle
 - Timbre de classe AFL (ou district étranger) obligatoire 2018 pour les Laser
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au CVAS, 653, route du Marais Brésil, 76480 Anneville Ambourville.
- 3.3 Date limite d'inscription : **samedi 10 novembre 2018**
- 3.4 Les inscriptions hors délai seront acceptées sous les conditions suivantes : une majoration de 5€ pour retard, **après le 10/11/2018**. L'organisation se réserve le droit de ne pas prendre d'inscription après 13h30 le samedi.

Les inscriptions se font uniquement par la fiche jointe, à renvoyer à bertinfred@hotmail.fr
13, rue Saint Exupéry
76770 MALAUNAY

4. CLASSIFICATION

- 4.1 Le Code WS de classification des concurrents s'appliquera (Réglementation 22).

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits requis sont les suivants : 15 € d'inscription jusqu'au 10 novembre

6. PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription : samedi **de 9h00 à 13h30**
- 6.2 Samedi : heure prévue pour le signal préparatoire : **14h30**
- 6.2 Dimanche : heure prévue pour le signal préparatoire : **10h00**
- 6.3 Dimanche : plus de signal d'avertissement après 16h00

7. JAUGE

- 7.1 Un bateau doit respecter la 78.1 à partir de 14h30 le samedi.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

8.1 Les instructions de course sont disponibles dès la confirmation d'inscription le samedi (affichage sur le tableau officiel).

9. LIEU

9.1 La mise à l'eau doit s'effectuer par les plages situées au nord du plan d'eau

9.2 L'annexe 1 des Instructions de Course indique l'emplacement de la zone de course.

10. LES PARCOURS

10.1 Le schéma dans l'annexe 2 des Instructions de Course montre le parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées, et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

11. CLASSEMENT

11.1 Le système de points à minima de l'annexe A s'appliquera

11.2 Deux courses doivent être validées pour constituer une série et valider l'épreuve.

11.3 Quand trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

12.1 L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès du plan d'eau aux bateaux accompagnateurs (nombre d'embarcations à moteur limitées par l'arrêté d'autorisation de navigation).

13. PLACES DE PARKING

13.1 Les véhicules doivent stationner impérativement aux emplacements réservés à cet effet (périmètre de protection). Le stationnement des véhicules sur le parc à bateaux n'est autorisé que pour le dépôt ou l'enlèvement des remorques.

15. PRIX

15.1 La remise des prix aura lieu le dimanche 18 Novembre 2018 vers 17h30.

15.2 Seront récompensés le premier de chaque série, ainsi que la première féminine dans chacune des séries.

16. DECHARGE DE RESPONSABILITE

16.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle fondamentale 4 des RCV « Décision de courir ». L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommages matériels, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

17. ASSURANCE

17.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance en responsabilité civile valide pour l'épreuve, avec une couverture minimale de deux millions d'euros.

18. ACCES ET CONTACTS

18.1 L'adresse du club est :

CVAS - 653 ROUTE DU MARAIS BRESIL - 76480 - ANNEVILLE AMBOURVILLE.

L'accès au club se réduit à deux axes routiers : l'autoroute par le Sud ainsi qu'un moyen insolite de traverser la Seine, au Nord, par le bac de Duclair.

Il faut compter une demi-heure pour rejoindre l'agglomération rouennaise et trois quart d'heure pour Le Havre.

18.2 Coordonnées téléphoniques et mail :

Téléphone : 02 35 37 57 00 ou 07 63 12 98 98 Fax. : 02 32 37 57 00

Adresse mail : asso@cvas.fr

Responsable organisation : Frédéric BERTIN, bertinfred@hotmail.fr, 06 80 27 69 13

18.3 Le site web est <http://www.cvas.fr/>

Vous pourrez trouver une page avec des éléments de localisation à l'adresse :

<http://www.cvas.fr/index.php/le-club/localisation>

Le lien vers la carte sur Google Maps est :

<https://www.google.fr/maps/place/875+Route+du+Marais+Br%C3%A9sil,+76480+Anneville-Ambourville>

Votre GPS :

Vous pouvez utiliser les coordonnées :

DD (degrés décimaux) : Latitude : 49,4317680349502
Longitude : 0,883495509624481
DMS (degrés, minutes, secondes) : Latitude : N 49°25'54.4"
Longitude : E 0°53'00.6"

19 HEBERGEMENTS

19.1 Hébergement au club

Le club peut proposer quelques lits en « dortoirs », et une utilisation éventuelle de la cuisine pour le petit déjeuner. Un tarif de 15 euros vous sera demandé, il inclura le petit déjeuner. Pensez à amener un sac de couchage et éventuellement un drap de protection pour matelas.

Par ailleurs, si vous décidez de venir en camping car, nous vous demanderons 10 euros. Il faut nous prévenir rapidement, le nombre de prises électriques étant limité (protection compteur).

19.2 Autres hébergements

Il y a quelques gîtes rive gauche, sur les communes d'Anneville et de Berville.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

M. Frédéric BERTIN
Portable : 06 80 27 69 13 - Email : bertinfred@hotmail.fr
Site internet : www.cvas.fr

RAPPEL PRESTATIONS

INSCRIPTION	15 €
INSCRIPTION APRES LE 10 NOVEMBRE	20 €
REPAS APERO DINATOIRE (Harengs ?)	15 €
COUCHAGE (22 maxi)	15 €
CAMPING CAR / CARAVANNE	10 €

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2018-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp.

LES HARENGS - Manche Est FINALE

Date : 17 et 18 novembre 2018

FICHE D'INSCRIPTION

SERIE :	N° DE VOILE :
---------	---------------

N° de licence :	N° de club :
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	N° tél :
MAIL :	

Autorisations parentales

Je soussigné.....autorise mon enfant
..... à participer à la régata.

Signature

Nombre de repas du samedi soir à 15 euros :

15 euros de frais d'inscription, puis 20 euros après le samedi 10 novembre 2018.
